

SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le 28 du mois de novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Marc FRAICHE, Maire

Présents : MM MMES FRAICHE, MALIRAT, FRANCESCHET, LAFINEUSE, LAOUÉ, ZANELLO, ROUZIÉ et JALLON

Pouvoirs : Mme GRANDCHAMP ayant donné pouvoir à M. MALIRAT, Mme BENTEJAC ayant donné pouvoir à M. ZANELLO, et M. PITOUX ayant donné pouvoir à M. FRAICHE

Excusée : Mme BERGADIEU

Secrétaire de séance : M. LAOUÉ

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte-rendu du 08 septembre 2016
- Approbation du compte-rendu du 13 octobre 2016
- Montant loyer Musée des Allumettes
- Prime de fin d'année
- Analyses lac de baignade et travaux afférents
- GEMAPI
- Contrat de Ruralité / Pacte Territorial
- Le Petit Fontésien
- Produits locaux – Ansamble
- Point assemblées générales associations communales
- Fleurissement commune
- Compte-rendu commissions intercommunales et syndicats
- Manifestations communales 2017
- Divers

APPROBATION COMPTE-RENDU DU 08 SEPTEMBRE 2016

Le compte-rendu de la séance du 08 septembre, après les modifications souhaitées par Madame Anne-Marie Bentejac, est adopté à l'unanimité.

APPROBATION COMPTE-RENDU DU 13 OCTOBRE 2016

Le compte-rendu de la séance du 13 octobre est adopté à l'unanimité.

MONTANT LOYER DES ALLUMETTES

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'il a été destinataire d'un courrier de la part des membres de l'association l'informant du mauvais état de la porte du local de l'association. Des devis vont être demandés pour procéder à son remplacement.

Monsieur le Maire rappelle que le montant annuel du loyer demandé à l'association est de 460 euros, et propose de maintenir ce montant pour l'année 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter le tarif qui reste donc inchangé à 460 euros.

PRIME FIN D'ANNÉE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'une prime de fin d'année a été instituée pour le personnel communal. Il propose de la reconduire cette année et précise que comme l'an passé, elle sera identique pour tous les agents au prorata du temps travaillé (200 euros pour un temps plein).

ANALYSES LAC DE BAINNADE ET TRAVAUX AFFÉRENTS

Monsieur le Maire informe les membres qu'une partie des résultats d'analyse des boues a été reçue en mairie. Le reste des analyses contenant notamment les résultats sur les sédiments devraient arriver dans la semaine. Il fait également lecture du courrier reçu de Monsieur Bernard Chaurial quant à son avis sur les résultats et les éventuelles suites à donner. Un courrier a également été envoyé au service de la Police de l'Eau pour savoir quelles étaient les modalités à respecter et quel dossier monter pour la réalisation des travaux de vidange et de curage dans le respect de la loi sur l'eau.

GEMAPI

Monsieur le Maire informe le Conseil que la **GE**stion des **Milieux A**quatiques et **Pr**évention des **In**ondations (GEMAPI) est une compétence obligatoire qui sera transférée à la CDC au 1^{er} janvier 2018. Elle consiste à la gestion de l'eau sous compétence locale (EPCI) exercée à l'échelle du bassin versant, à l'association de la gestion de milieux aquatiques et la prévention des inondations, à l'organisation de la gestion des systèmes d'endiguement et à s'assurer d'un gestionnaire aux moyens techniques et financiers adaptés. Un dossier complet est consultable en mairie.

PACTE TERRITORIAL / CONTRAT DE RURALITÉ

Monsieur le Maire explique au Conseil que le Pacte Territorial est une action mise en place par le Département de la Gironde, et qui consiste à solliciter les communes, les associations, les syndicats etc... afin d'inscrire des actions destinées à enclencher une nouvelle dynamique pour une cohésion sociale, économique et territoriale. Plus de 400 projets ont été déposés, dont deux pour la commune de Fontet :

- Aménagement des Maisons du Lavoir
- Base de Loisirs (entretien du lac de baignade et développement de l'aire de camping-cars)

Monsieur le Maire explique ensuite que le Contrat de Ruralité est un projet porté par la CDC, et dont le but est le même que pour le Pacte Territorial. Ce sont donc les mêmes projets qui ont été déposés, avec toutefois un accent mis, en ce qui concerne la Base de Loisirs, sur les itinérances douces (nœud d'itinérance piétons, cyclistes, navigation) et sur le tourisme.

LE PETIT FONTÉSIEN

Monsieur Pierre Laoué fait un point sur la rédaction des articles qui composeront le prochain numéro du bulletin municipal. La commission culture s'est réunie la semaine dernière, et une prochaine réunion aura lieu demain. Il insiste également sur la nécessité de distribuer rapidement le journal dès réception, notamment afin de permettre le retour en temps et en heure des coupons d'inscription au repas des aînés et au goûter des enfants.

PRODUITS LOCAUX – ANSAMBLE

Monsieur le Maire informe les conseillers de l'arrêt de l'action « Menus locaux » avec la CDC, celle-ci n'étant pas assez fiable pour permettre un bon fonctionnement du service de restauration scolaire. Toutefois, en accord avec Madame Magali Poitou, la cantinière, il a été décidé de lui confier le choix d'intégration de produits locaux choisis par elle-même dans les repas. Ainsi, les producteurs locaux notamment de bœuf, de volailles fermières, de fromages et de yaourts seront régulièrement sollicités pour fournir leurs marchandises.

Concernant la facturation, un accord a été trouvé avec la Société Ansamble.

POINT ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ASSOCIATIONS COMMUNALES

Monsieur le Maire fait un point sur les différentes assemblées générales des associations communales auxquelles il a été convié :

- La Société de Chasse : malgré la baisse du nombre de chasseurs, l'association a une bonne santé financière.
- Musée des Allumettes : le nombre de visiteurs est en baisse, l'évènement organisé cette année n'aura pas permis de renflouer les caisses de l'association dont le bilan est déficitaire.
- Les Usagers du Port : un nouveau bureau a été élu, Monsieur Guy Beaubeau est désormais le nouveau président. Lors de l'assemblée générale, les membres du bureau ont fait part de toute une liste de requêtes à Monsieur le Maire. Un moment de convivialité devrait être organisé autour d'une galette des rois pour tous les Fontésiens début janvier.
- La Boule Fontésienne : le nombre de licenciés est stable (55), mais il n'y a aucun enfant. Les dames ont fini demi-finalistes au championnat de France. C'est une association très dynamique avec une bonne santé financière. La présidente Madame Nathalie Larat a toutefois soulevé un problème concernant le chauffage, ainsi que l'utilisation non autorisés du local et du barbecue par des inconnus. Un devis d'installation pour une grille empêchant l'accès au local va être demandé. Elle informe également Monsieur le Maire qu'un gros évènement sera organisé en 2017 pour fêter les 40 ans de l'association.
- Anciens Élèves : l'association a fêté cette année son vingtième anniversaire. Association dynamique qui organise beaucoup d'animations et en bonne santé financière.
- Fontet Loisirs : l'assemblée générale aura lieu le 10 décembre prochain.

FLEURISSEMENT COMMUNE

Monsieur Philippe Jallon informe les conseillers qu'il a fait faire un devis pour le fleurissement de la commune pour un montant de 947 euros TTC. Ainsi, 80 pieds de rosiers seront plantés en face du Pavillon de la Base de Loisirs, 32 autres le long du cimetière et enfin 35 devant l'Église.

COMPTE-RENDU COMMISSIONS INTERCOMMUNALES ET SYNDICATS

-USTOM : Monsieur Jean-Pierre Malirat relate le problème de collecte qu'il y a eu pour les habitants du lieu-dit Bois Majou et qui sont collectés en même temps que les habitants de Noaillac. L'assemblée générale de l'USTOM révèle une forte baisse des recettes (-3 millions d'euros) depuis la mise en place de la redevance incitative. Pour compenser cette baisse, une augmentation de 4 % de la grille tarifaire (environ 7 euros de plus par an pour un bac de 120 litres).

-Commission Enfance-Jeunesse : Monsieur le Maire et Madame Anne-Marie Bentejac ont assisté à cette commission. Une présentation des différentes structures est faite. Il y a une baisse de la fréquentation dans les ALSH. Des groupes de travail pour réfléchir sur les Projets Educatifs de Territoire (PET).

-Commission Voirie : Monsieur le Maire informe que les travaux effectués par la CDC représentent un montant global de 440 000 euros (au lieu de 410 000 euros prévus initialement). Sur la commune, la VC 12 a été entièrement reprise et des travaux ont été réalisés sur la VC 6 et la VC 10. Il faudra prévoir des travaux sur le parking du Foyer Rural (problème d'évacuation d'eau).

-Siphem : Monsieur le Maire informe les membres que le Siphem intervient désormais sur un plus grand territoire avec l'entrée du secteur Bazadais, et du déménagement dans des locaux plus adaptés à Gironde-sur-Dropt.

MANIFESTATIONS COMMUNALES 2017

- Le repas des aînés aura lieu le 14 janvier. Le goûter spectacle pour les enfants aura lieu le même jour.
- La cérémonie des vœux à la population aura lieu le 20 janvier à 18h30.
- La date de l'ouverture de la Base et la journée d'Eco-nettoyage sera fixée ultérieurement.
- Les Tablées nocturnes
- La soirée jambon
- La journée Plantations d'Automne

Une réunion de la commission Animations sera organisée prochainement pour fixer les dates et le nombre de ces manifestations.

DIVERS

- Vœux au personnel : un apéritif dinatoire sera organisé le 16 décembre en présence du Conseil Municipal, du personnel communal (avec conjoints et enfants), de Madame Bernadette Issard, de Madame Betty Menu ainsi que les bénévoles de la Bibliothèque.
- Eclairage Public : une réunion sera organisée début janvier avec Monsieur Anthony Serveaux du SDEEG afin de donner suite au sondage réalisé auprès des Fontésiens.
- L'association Solid'Avenir est venue présenter un projet de création de ludothèque itinérante ainsi qu'un spectacle de cirque au mois de juin.
- APEFEM : projet d'accès internet / point informatique itinérant et gratuit.
- Bibliothèque : les extincteurs ont été commandés.
- Un rendez-vous sera pris avec la Fédération de pêche afin de signer une convention pour des interventions sur la Base de Loisirs (animations, respect de la réglementation, alevinage, entretien...)
- Le goûter de Noël pour les enfants du périscolaire aura lieu le 13 décembre et les enfants décoreront les sapins de Noël dans le village le 15 décembre.
- Un marché de Noël ainsi qu'un goûter seront organisés par l'école le 16 décembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45.